

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
DU 7 NOVEMBRE 2013
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne
Direction Générale des Services
Béatrice LACHARME
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03-22-82-79-74
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni le **jeudi 7 novembre 2013** à 9 h 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Madame Sophie BOURCE
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE
Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Hervé COQUET
~~Madame Isabelle DE TOMI~~
Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Madame Anne FERREIRA
Monsieur Jérôme FORTIN
Monsieur Jean-Pierre GIRARD
Monsieur Léo LANTEZ
Monsieur Antoine MARTIN
Madame Isabelle MULLER-QUOY
Monsieur Vincent NIOT
Monsieur Michel PAOLI
Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Michel SLAMA
Monsieur Sofiane TAHI

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre BONELLE	à	Madame Isabelle DE TOMI
Monsieur Hervé COQUET	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Fabien DURAND	à	Monsieur Jérôme FORTIN
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Jacques WILLAUME	à	Monsieur Vincent NIOT
Monsieur Vincent SAVELLI	à	Monsieur MICHEL PAOLI (à partir de 11 h)

Etait excusé :

Monsieur Jacques HENOCQUE

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent ANNE	Directeur Général des Services
Madame Catherine BARRY	2 ^{ème} Vice-président du CEVU
Madame Aude CARON	Assistante du Président
Monsieur Daniel COUPEL	Directeur de Cabinet
Monsieur Stéphane DUCAY	Délégué auprès du CA
Monsieur Pascal FRACHET	Délégué auprès du CA
Madame Béatrice LACHARME	Secrétariat – DGS
Monsieur Philippe NIVET	1 ^{er} Vice-président
Monsieur Wolfgang SABLER	1 ^{er} Vice-président du CEVU
Madame Fabienne THEROUSE	Affaires Juridiques
Madame Marie-Pierre TROGNEUX	Secrétariat – Cabinet

Directeur de composante présent au titre des invités :

Monsieur Pascal VANTOMME

Directeur de l'IUT d'Amiens

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus des séances du 27 juin et 3 octobre 2013
2. Projet Passerelles en études de santé
3. Agrégation UFR de lettres
4. Projet de licence professionnelle Mention Bio-industrie, Biotechnologie parcours type Bioraffinerie du végétal à vocation non alimentaire (UFR de sciences)
5. Projets de conventions internationales entre l'UPJV et :
 - ESIH Ecole Supérieure d'Infotronique Haïti
 - ISA – Santiago Institut Supérieur Agricole (République Dominicaine) dans le cadre de la délocalisation du master MONE
6. Convention entre l'UPJV et l'association « On a Marché sur la Bulle » et l'ESAD
7. Nouvelle convention du GIP UNF3S – cotisation de l'année 2013
8. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au pôle sciences
9. Convention de création et de gestion d'équipements internet entre l'OPH (Office Public de l'Habitat de l'Aisne) et l'UPJV
10. Transformation d'emplois du second degré en emploi d'IGR
11. Proposition de publication de poste enseignant-chercheur au titre de l'article 46.3
12. Délégations du conseil d'administration au Président
13. Attribution d'une prime de solidarité
14. Informations et questions diverses

RAPPEL DE L'ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

- Création d'un support de MCU-PH dans le cadre de la révision 2014 des effectifs hospitalo-universitaires de pharmacie par redéploiement du poste 69 MCF 1254
- Changement d'appellation de la DEP
- Délégation au Président du pouvoir de nomination des représentants de l'Université au conseil de l'ESPE

Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint :

- *Avis sur la nomination d'un enseignant associé*
- *Avis sur une demande de renouvellement de détachement*



La composition du CA ayant évolué, le **Président** accueille Monsieur Vincent NIOT.

Monsieur NIOT se présente : il est enseignant et chef du département biologie de l'UFR des Sciences.

Le Président donne des informations générales : Madame WEIRAUCH-MAHIEUX a été nommée directrice du service commun de la formation tout au long de la vie, Madame Delphine HERMES, directrice de la Maison des Langues. Il évoque également la mise en oeuvre du HUB, la motion votée par le CS de l'établissement, la remise du prix de thèse 2013 de l'Institut du Genre à Madame MAINSANT, postdoctorante au CURAPP et dans le cadre du projet FUN (France Université Numérique), le campus numérique national IUT en Ligne, action menée par Madame Estelle Bretagne. Les différents colloques et livres sont également rappelés. Il fait appel aux questions diverses.

Monsieur NIOT demande quels sont les moyens syndicaux accordés de droit au CHSCT et souhaite déposer une motion du même ordre que celle qui avait été présentée lors du CS ; un document est alors distribué en séance. Il tient également à évoquer la fin de dérogation des droits d'inscription des doctorants en contrat doctoral et souhaiterait éventuellement un nouvel examen de la décision ou savoir comment ces doctorants peuvent bénéficier d'une aide si besoin.

Monsieur DESBUREAUX se dit étonné du point 10 de l'ordre du jour « transformation d'emplois du second degré en emploi d'IGR » dans la mesure où cela n'a pas fait l'objet d'un examen en CT.

Monsieur BENLAHSEN pose la question de l'assurance des doctorants en fin de thèse qui n'ont plus de contrat doctoral pour l'accès au laboratoire.

~~Le 1^{er} Vice-président du CA indique que la situation a été évoquée en RDU et en CS, les Vice-présidents du CS apporteront une réponse sur ce sujet qu'ils étudient.~~

En réponse à la question posée par Monsieur Niot sur la fin de dérogation des droits d'inscription des doctorants, le 2^{ème} Vice-président du CEVU rappelle que la décision a été prise en juillet dernier, et a fait l'objet d'un vote lors du CA. Les doctorants ne peuvent être considérés au même titre que des membres du personnel, l'information est arrivée tardivement dans les écoles doctorales. Pour les étudiants en grande difficulté, Madame BARRY fait part de la possibilité de déposer un dossier de demande d'exonération auprès du directeur de l'école doctorale comme c'est le cas en SHS.

Le 1^{er} Vice-président du CA fait savoir que le 1^{er} Vice-président du CEVU traite l'ensemble des demandes d'exonération pour raisons sociales et que pour cette année, pour les doctorants en sciences, la date du 15 octobre n'est pas bloquante. Il convient d'en informer l'EDSTS.

Monsieur MARTIN relève un manque d'information et de communication sur ce point auprès des doctorants.

Les réponses aux questions diverses seront abordées après l'ordre du jour.



1. Approbation des comptes rendus des séances du 27 juin et du 3 octobre 2013

Les comptes rendus des séances du 27 juin 2013 et 3 octobre 2013 n'appellent aucune remarque, ils sont successivement mis aux voix et adoptés à l'unanimité moins deux abstentions.



2. Projet Passerelles en études de santé

La présentation du projet par le Professeur COPIN rappelle que l'expérimentation concerne les UFR de médecine, de pharmacie, les écoles de kinésithérapeute et de sage-femme.

Le 1^{er} Vice-président du CA précise que ce projet a été débattu en CEVU et qu'il doit être adressé au Ministère. Pour des raisons calendaires, il est soumis au CA, dans la mesure où il n'est pas possible de le présenter à nouveau au CEVU dans les délais impartis.

Le Professeur COPIN indique que ce projet qui s'inscrit dans la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, offre la possibilité à des étudiants brillants de niveau licence, d'intégrer le L2 de la filière médecine, dans la proportion de 10 %. La préinscription se fera en cours de licence et l'admission selon certains critères. La PACES offre quatre filières ; médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Ce projet de passerelles en études de santé vise à développer le double cursus. L'obtention d'un contrat de service public pour la région est également mise en exergue.

Le Président tient à rappeler, dans le cadre de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'article 39 et, notamment la possibilité pour l'établissement de mettre en place un dispositif de réorientation. Le commencement de l'expérimentation de ce projet fixé à la rentrée 2014 porte sur une durée de six ans. Le Président rappelle que le pourcentage ouvert à la passerelle peut être modulé chaque année.

Le Professeur COPIN fait savoir que ce projet est également déposé par l'université Paris 13. A ce titre, il rappelle la proximité géographique avec l'établissement.

Monsieur MARTIN précise que ce projet est soutenu par les étudiants ; trois étudiants composent le groupe de pilotage. Il met en avant le besoin de mieux réorienter les étudiants inscrits en PACES en situation d'échec et souhaite que l'établissement mette en place une réorientation efficace dans toutes les filières.

Le Professeur COPIN rappelle que la réorientation pour les étudiants inscrits en PACES s'exerce rapidement, elle est intégrée dans les décrets d'application de la PACES. Il évoque la mise en place de cours dans le cadre de la préparation des concours paramédicaux et ajoute que sur quatre-vingt-dix étudiants qui suivent la formation, un tiers a été reçu à un concours paramédical.

Monsieur NIOT affirme le projet intéressant mais trouve dommage que les autres UFR partenaires n'aient pas été associées. Il s'interroge sur le réalisme du double cursus.

Le Professeur COPIN tient à rappeler le cursus des hospitalo-universitaires, le double cursus étant fréquent en médecine.

Monsieur NIOT demande que ce projet soit représenté dans un an et souhaite des précisions sur l'impact financier généré par ce projet.

Le Professeur COPIN ne peut pas s'engager pour l'UFR de médecine en ce qui concerne le report.

Monsieur MARTIN précise, que sur l'aspect financier, il n'y a pas de création de formation. Quant au report de la demande pour l'université, Monsieur MARTIN rappelle que l'expérimentation est prévue d'emblée pour six ans et qu'elle débute dès 2014/2015 : il n'est donc pas possible de différer la candidature de l'UPJV à ce dispositif. Il tient à souligner que le double cursus est suivi par beaucoup d'étudiants.

Le 1^{er} Vice-président du CA fait savoir que le projet de principe va être adressé au MESR.

Le Président met aux voix le projet passerelles en études de santé qui est adopté à l'unanimité.



3. Agrégation UFR de lettres

Le 1^{er} Vice-président du CA distingue l'agrégation interne de l'agrégation externe. L'agrégation interne qui vise et assure la formation continue des enseignants se fait en partenariat avec les services académiques, l'équipe de direction ayant obtenu du rectorat le financement de la formation. L'agrégation externe doit s'inscrire dans une volonté et logique de mutualisation forte avec les masters recherche de façon à pérenniser ces derniers et à permettre des passerelles.

Le 2^{ème} Vice-président du CEVU rappelle les trois préparations à l'agrégation de l'établissement : mathématiques, langues et lettres. La préparation à l'agrégation UFR de lettres s'exerce en collaboration avec l'URCA avec un dispositif de mise en ligne des enseignements. La préparation à l'agrégation interne est inscrite au PAF (Plan Académique de Formation), le rectorat la finance à hauteur de 48 h.

Monsieur DESBUREAUX s'étonne des frais d'inscription différents ; pour l'agrégation interne, les collègues du secondaire ne payent pas de droits d'inscription alors qu'ils sont en formation continue, pour l'agrégation externe, les étudiants payent les droits d'inscription de la formation initiale.

Le débat qui suit insiste sur la nécessité d'une tarification formation continue systématique supérieure à la tarification formation initiale.

Le 1^{er} Vice-président du CA évoque le besoin de mettre en oeuvre au préalable au sein de la DEP et de l'ESPE d'une politique de tarification de la formation continue et cohérente différenciée selon les publics.

Monsieur BENLAHSEN rappelle la dotation du rectorat (en heures) dans la préparation à l'agrégation externe de mathématiques.

Monsieur FORTIN se dit avoir été étonné, qu'au plan national, l'agrégation ne fasse pas partie des formations de l'ESPE. Il ajoute qu'une réflexion est en cours au MESR sur ce sujet.

Le Président met aux voix l'agrégation UFR de lettres, elle est adoptée à l'unanimité.



4. Projet de licence professionnelle Mention Bio-industrie, Biotechnologie parcours type Bioraffinerie du végétal à vocation non alimentaire

Le 2^{ème} Vice-président du CEVU présente le projet de licence professionnelle Mention Bio-industrie, Biotechnologie parcours type Bioraffinerie du végétal à vocation non alimentaire porté par l'UFR de Sciences et qui implique la participation de l'UTC et du lycée agricole d'Airon. L'étude de marché atteste de l'autofinancement de la licence professionnelle et les Pôles PIVERT et IAR soutiennent la formation. Le Conseil Régional de Picardie a répondu positivement pour que la formation soit ouverte la voie de l'apprentissage. Madame BARRY liste les UE, rappelle que la formation a reçu un avis favorable à l'unanimité moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote du conseil de gestion de l'UFR de Sciences.

Le Président met aux voix le projet de licence professionnelle Mention Bio-industrie, Biotechnologie parcours type Bioraffinerie du végétal à vocation non alimentaire, il est adopté à l'unanimité.



5. Projets de conventions internationales entre l'UPJV et :
 - ESIH Ecole Supérieure d'Infotronique Haïti
 - ISA – Santiago Institut Supérieur Agricole (République Dominicaine) dans le cadre de la délocalisation du master MONE

Ces projets de conventions internationales sont reportés, pour complément d'instruction auprès du CEVU, notamment dans le cadre de la mise en conformité avec la charte relative aux diplômes en partenariat international, point qui n'a pas pu être étudié en CEVU du fait de l'arrivée tardive es documents.



6. Convention entre l'UPJV et l'association « On a Marché sur la Bulle » et l'ESAD

Le 2^{ème} Vice-président du CEVU fait savoir que cette convention a fait l'objet d'un examen lors du dernier CEVU et que des modifications y ont été intégrées. Madame BARRY rappelle que la convention

fait suite à l'ouverture du DU « création de bande dessinée » porté par l'UFR des Arts. La convention de partenariat qui implique la collaboration de l'association « On a Marché sur la Bulle » avec cet ajout, de l'ESAD et de l'établissement, permet à deux ou trois étudiants de l'ESAD de suivre certains cours à l'UPJV.

En ce qui concerne l'article 5 de la convention « obligations de l'UPJV, complément » **le 1^{er} Vice-président du CA** propose que soient portés les termes suivants : « dans la limite de cinq étudiants inscrits de l'ESAD ».

Le Président met aux voix la convention entre l'UPJV et l'association « On a Marché sur la Bulle » et l'ESAD avec cet ajout, elle est adoptée à l'**unanimité**.



7. Nouvelle convention du GIP UNF3S – cotisation de l'année 2013

L'examen de la nouvelle convention du GIP UNF3S fait l'objet d'un report dans la mesure où la convention doit être soumise aux conseils de gestion des UFR concernées, notamment la reprise des principes de la reconduction de l'adhésion au dispositif et ce au delà de 2014, l'actuelle convention étant valable jusqu'à 2014 inclus.



8. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au pôle sciences

Le 1^{er} Vice-président du CA fait savoir que le tableau de synthèse relatif aux candidatures n'a pas été produit par le responsable de la coordination par intérim qui n'a pu terminer ces entretiens que la veille du CA en raison de l'absence de certains candidats pendant la période des vacances de la Toussaint.

Monsieur BENLAHSEN souhaite que l'UFR des Sciences y soit associée.

Le Directeur Général des Services rappelle les caractéristiques du pôle sciences et sa configuration, il retrace la procédure d'attribution d'un logement notamment les entretiens permettant d'établir un classement selon des critères demandés (justesse du jugement dans les situations d'urgence, connaissances techniques...).

L'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au pôle sciences sera traitée lors d'un prochain conseil d'administration.



9. Convention de création et de gestion d'équipements internet entre l'OPH (Office Public de l'Habitat de l'Aisne) et l'UPJV

Le 1^{er} Vice-président du CA rappelle que la convention doit faire l'objet d'un nouvel examen.

Le Président évoque le conseil d'administration de l'IUT de l'Aisne qui s'est tenu à Laon et notamment une intervention relative à la majoration de 2 € appliquée sur le loyer étudiant en raison de la mise à disposition d'internet, l'équipe de direction en souhaitant la gratuité.

La convention de création et de gestion d'équipements internet entre l'OPH (Office Public de l'Habitat de l'Aisne) et l'UPJV est retirée de l'ordre du jour et sera présentée à un prochain conseil d'administration.



10. Transformation d'emplois du second degré en emplois d'IGR

Le 1^{er} Vice-président du CA aborde les propositions de transformation relatives à des emplois du second degré vacants (PRCE et PRAG), la composante d'origine étant l'ESPE, en emplois d'IGR. Les propositions font l'objet d'un découplage entre d'une part, la volumétrie BIATSS et d'autre part, le traitement des emplois dit du « second degré ». Or, le prochain CT ne traitera que des emplois BIATSS au titre de la seule volumétrie. Madame CHANGEUR tient à informer des futures dates du CT, à savoir le 29 novembre 2013 (qui portera sur la volumétrie des postes BIATSS) et le 16 décembre 2013 (qui portera sur celle des postes d'enseignants-chercheurs et profils).

Monsieur NIOT demande si ces propositions ont déjà fait l'objet d'une présentation au Cac.

Le Directeur Général des Services précise les compétences du Cac, à savoir strictement les emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

Le 1^{er} Vice-président du CA fait savoir que la transformation d'emplois sera l'objet d'une présentation au Cac pour information et ce, pour assurer une communication parfaitement symétrique.

Monsieur DESBUREAUX souhaite s'assurer qu'il n'y aura pas de vote sur la transformation d'emplois mais uniquement un débat.

Le 1^{er} Vice-président du CA confirme la portée stratégique d'une telle présentation et expose la transformation d'emplois envisagée par l'établissement. Ainsi, en Picardie, il n'est pas facile d'attirer les chercheurs des EPST et le besoin pour l'établissement, et notamment ses UMR en matière de chercheurs est fort. Tout en évoquant le DOB, Madame CHANGEUR rappelle également les grands équipements scientifiques dans le cadre des investissements d'avenir et le besoin de doter les plateformes en y positionnant des IGR. Actuellement, si les plateformes bénéficient toutes d'IGR, quatre UMR ne bénéficient pas d'IGR ni de chercheurs INSERM ou CNRS.

Le 1^{er} Vice-président du CS rappelle que la politique de l'établissement est de renforcer le potentiel de la recherche des laboratoires, de pérenniser les UMR et de favoriser de nouvelles labellisations.

Le Président ajoute que l'établissement doit soutenir les équipes labellisées.

Devant la difficulté à articuler les besoins de la formation et ceux de la recherche dans certains secteurs, **le 1^{er} Vice-président du CA** avance également l'intérêt du développement de cette stratégie.

Monsieur BENLAHSEN souligne qu'il faut avoir le courage de faire des choix politiques et stratégiques.

Monsieur TAHI appelle à une certaine vigilance en ajoutant qu'il ne s'agit pas de démunir une composante au profit d'un laboratoire d'accueil et rappelle la nécessité de procéder à l'analyse de la valeur ajoutée, au delà de la recherche.

Monsieur NIOT demande s'il existe une cartographie à l'ESPE et souhaite savoir par quel canal cette demande de transformation a été formulée.

Le 1^{er} Vice-président du CA précise qu'elle fait suite à un échange avec les laboratoires concernés et le constat de postes vacants. Madame CHANGEUR rappelle qu'il y existe des sous-services à l'ESPE d'où un besoin de redéploiement qui ne fragilise pas l'ESPE et que 40 ETP sont utilisés pour la formation continue du Rectorat et non de l'UPJV. Elle ajoute que l'ESPE bénéficiera d'une hausse du nombre de ses enseignants chercheurs (objectif passer de 20 % à 30 %).

Monsieur DESBUREAUX souhaite la présentation d'un schéma et d'un organigramme pour l'ESPE, il rappelle que les opérations de mutation approchent et que l'ambiance est tendue chez les collègues BIATSS de la composante.

La transformation d'emplois du second degré en emplois d'IGR ayant été débattue, la stratégie afférente présentée et son intérêt validé sur le principe par les administrateurs, elle fera l'objet d'un

vote au CA traitant de la politique d'emplois, après la consultation du CT et l'information d'un prochain Cac.



11. Proposition de publication de poste enseignant-chercheur au titre de l'article 46.3

Le 1^{er} Vice-président du CA précise que le recrutement de professeurs dans la discipline 01 (droit privé et sciences criminelles) s'exerce généralement par la voie du concours d'agrégation, les mutations vers l'UPJV étant rares. D'autres voies de recrutements sont possibles au titre de l'article 46-4 (pour les professionnels), au titre du 46-1 (pour les présidents) et au titre du 46-3 (réservé aux MCF HDR ayant accompli 10 ans de service). Cette dernière voie de recrutement est fortement contingentée et une demande de publication accompagnée d'un argumentaire doit être adressée. Madame CHANGEUR rappelle que cela constitue pour les collègues HDR une perspective de progression importante. L'UFR de droit et science politique envisage deux demandes de publication au titre de l'article 46-3 : en droit public pour l'année prochaine si le poste est vacant, et pour cette année le poste de droit privé, vacant.

Monsieur NIOT demande pourquoi cette proposition ne fait pas l'objet d'un examen en Cac.

Le 1^{er} Vice-président du CA précise qu'il y a une contrainte de calendrier, les remontées au MESR sont à faire pour le 15 novembre.

Le Président met aux voix la proposition de publication de poste enseignant-chercheur au titre de l'article 46.3 selon le tableau joint, elle est adoptée à l'unanimité.



12. Délégations du conseil d'administration au Président

Le Président présente la proposition de délégations pour désengorger le CA : marché public d'un montant inférieur à 501 000 € s'agissant des achats recherche, les conventions relevant du domaine de compétence du CA dont l'incidence financière est inférieure à un montant de 10 000 €, les conventions de renouvellement d'adhésion dont les cotisations sont inférieures à 10 000 €, les conventions relevant du domaine de compétence du Cac sans incidence financière.

Madame Isabelle MULLER-QUOY s'interroge sur le seuil élevé des marchés publics.

Tout en rappelant l'ordonnance de 2005 concernant les équipements scientifiques destinés à des fins de recherche, **le Directeur Général des Services** fait allusion à un précédent vote des administrateurs qui avait fixé le seuil du marché public relevant de ce régime à 501 000 €, entraînant l'allègement des mesures de publicité et les délais raccourcis.

Madame Isabelle MULLER-QUOY souhaiterait un relevé de décisions pour information auprès du CA concernant les conventions passées au Cac sans incidence financière.

Madame THEROUSE rappelle que le Président doit rendre compte au conseil d'administration des décisions prises en vertu de la délégation. Elle ajoute qu'un grand nombre de conventions est validé par le Président et qu'au trimestre prochain, la mise en place d'un outil de gestion des conventions permettra une meilleure visibilité et des extractions.

Monsieur MARTIN se dit gêné par le principe d'absence de passage des conventions dont l'incidence financière est inférieure à un montant de 10 000 €, au CA et l'absence de possibilité de débattre.

Madame THEROUSE évoque, en matière de conventions, les notions de hiérarchie et d'opportunité, de même que la question des délais et les risques de blocage de fonctionnement, les conventions sont très nombreuses et diverses. Actuellement, elles ne passent pas en CA.

Monsieur TAHI préfère désengorger le CA et libérer du temps pour débattre de la stratégie de l'établissement.

Tout en évoquant les compétences du Cac, **Monsieur DESBUREAUX** se dit inquiet quant au devenir du CA, et rappelle le risque de présidentialisation, logique de la LRU.

Madame Isabelle MULLER-QUOY tient à définir les mots « convention » et « contrat » en matière de droit. Au final, ce qu'on appelle convention semble relever souvent de contrats.

Le 1^{er} Vice-président du CA suggère de compléter la proposition de délégations : les conventions relevant du domaine de compétence du Cac sans incidence financière « doivent faire l'objet d'une information systématique du CA » et les conventions partenariales ne sont pas concernées par cette délégation. Ce qui est déjà le cas.

Par ailleurs, **Madame THEROUSE** prévoit de faire une information à un prochain CA des types de conventions et contrats concernés par la délégation.

Le Président met aux voix les délégations du conseil d'administration au Président, elles sont adoptées à l'unanimité.



13. Attribution d'une prime de solidarité

Le Président rappelle qu'à la suite d'échanges avec les partenaires sociaux, l'équipe de direction propose l'attribution d'une prime de solidarité de 200 € pour les personnels BIATSS (titulaires et contractuels) ayant un indice nouveau majoré inférieur ou égal à 562. L'équipe de direction aurait souhaité y inclure les enseignants contractuels mais le vote du CT a été négatif.

Le 1^{er} Vice-président du CA rappelle que le principe d'une prime de solidarité a été inscrit au DOB, que l'indice de référence permettant son attribution a été relevé par rapport à l'année précédente, que plusieurs scénarios ont été élaborés par le DRH et discutés.

Le Directeur Général des Services évoque le CT dont les débats se sont finalement orientés vers le principe d'une prime de 200 € indifférenciée pour les personnels titulaires et non titulaires BIATSS des catégories A, B, C dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 562, et par ETP annuel.

Monsieur DESBUREAUX rappelle que la FSU se félicite de la qualité du dialogue avec l'équipe de direction sur ce dossier. En ce qui concerne le CT, il ajoute qu'il n'y a pas eu de vote de principe contre le fait d'y associer les enseignants non titulaires.

Le 1^{er} Vice-président du CA regrette que les enseignants non titulaires ne soient pas inclus dans le dispositif mais comprend la complexité engendrée par les différences de situation. Le débat a été de qualité, il faudra le poser en CA en 2014. **Madame CHANGEUR** évoque en conséquence un solde budgétaire de 20 000 € relative à l'enveloppe de la prime de solidarité, l'équipe de direction suggère que la somme soit répartie entre les personnels contractuels de catégorie C, uniquement au nom de la solidarité.

Madame DE TOMI demande si les personnes qui assurent le remplacement d'un congé de courte durée sont concernées.

Le Directeur Général des Services répond qu'il vérifiera pour apporter une réponse précise.

Le Président met aux voix l'attribution d'une prime de solidarité d'un montant de 200 € pour les personnels BIATSS des catégories A, B et C dont l'indice NM est inférieur à 562, elle est adoptée à **l'unanimité moins deux voix qui ne prennent pas part au vote.**

Le second vote porte sur l'attribution de la somme restante aux contractuels de catégorie C, ce principe est adopté à **l'unanimité moins deux voix qui ne prennent pas part au vote.**

~~~~~

**Le Président** propose une suspension de séance, la reprise est prévue pour 14 h 15

~~~~~

14. Création d'un support de MCU-PH dans le cadre de la révision 2014 des effectifs hospitalo-universitaires de pharmacie par redéploiement du poste 69 MCF 1254

Le Président aborde ce point en précisant que cette création résulte d'un accord entre les doyens de médecine et de pharmacie.

Le 2^{ème} Vice-président du CA rappelle l'interaction du Ministère de la Santé et de celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le 1^{er} Vice-président du CA précise qu'il s'agit d'un changement de destination du poste s'inscrivant dans une révision et construction de stratégie.

Le Président met aux voix la demande de création d'un support de MCU-PH dans le cadre de la révision 2014 des effectifs hospitalo-universitaires de pharmacie par redéploiement du poste 69 MCF 1254, elle est adoptée à **l'unanimité.**⁽¹⁾

~~~~~

**15. Changement d'appellation de la DEP.**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** suggère l'appellation suivante : Service Universitaire de Formation Tout au Long de la Vie, nom qui est proposé par la DEP elle-même.

**Monsieur BENLAHSEN** en apprécie le mot service.

**Monsieur TAHI** souhaiterait qu'un point soit fait sur celui-ci dans un an ou un an et demi.

**Monsieur FRACHET** ajoute que, même si l'acronyme n'est pas très plaisant, le besoin de marquer une rupture pour un changement s'avère nécessaire.

**Monsieur TAHI** se demande pour autant comment il est possible de dénommer ce service de façon à ce que l'acronyme soit clair.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** répond par FTLV et ajoute que cette question de trouver un acronyme plus facile à prononcer et communiquer sera réfléchi.

**Le Président** met aux voix le changement d'appellation de la DEP en Service Universitaire de Formation Tout au Long de la Vie, il est adopté à **l'unanimité.**

~~~~~

(1) Finalement le poste 69 MCF 1254 n'a pas été utilisé, l'UFR de Médecine ayant transféré un poste MCU-PH à l'UFR de Pharmacie.

16. Délégation au Président du pouvoir de nomination des représentants de l'Université au conseil de l'ESPE

Le 1^{er} Vice-président du CA précise que les représentants de l'Université au conseil de l'ESPE sont au nombre de six, soit cinq des sept directeurs de composantes impliquées dans la formation des enseignants ainsi que le 1^{er} Vice-président du CEVU. Ce point a été porté à l'ordre du jour du CA à la demande du Rectorat.

Monsieur NIOT rappelle que sept UFR sont concernées et demande comment s'établira le choix.

Madame THEROUSE spécifie que le mode de désignation n'est pas prévu par les textes, les statuts de l'ESPE sont en cours de construction.

Le 1^{er} Vice-président du CA souligne que la désignation doit se faire dans la concertation et le consensus entre les directeurs.

La délégation au Président du pouvoir de nomination des représentants de l'Université au conseil de l'ESPE, selon une procédure de consultation par le Président en amont, des directeurs d'UFR concernés, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

~~~~~

17. Questions diverses

En réponse à la question posée par Monsieur NIOT relative aux moyens syndicaux octroyés au CHSCT, le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CA fait savoir qu'une première réunion de travail, en présence du secrétaire de l'instance, s'est tenue pour finaliser le prochain ordre du jour. L'accord-cadre n'est pas encore signé, Monsieur SLAMA évoque la circulaire du Ministère qui prévoit, selon des éléments différentiels, le volume global de temps accordé aux membres titulaires et suppléants, et aux secrétaires, ce barème de base pouvant être modulé. Un échange sera nécessaire avec les partenaires sociaux pour trouver le bon ajustement selon cette grille.

Monsieur NIOT demande quand se réunira le CHSCT.

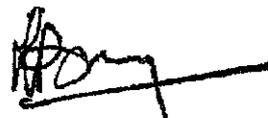
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président précise qu'il devrait se tenir lors de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre.

La motion proposée par Monsieur NIOT, après proposition de modifications par le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15 h.

~~~~~



Professeur Michel BRAZIER